

Blois, le 23 mai 2020

À tous les catholiques du diocèse de Blois

Chers frères et sœurs,

Vous avez eu connaissance du décret gouvernemental promulgué à la suite de la décision du Conseil d'État et rendant à nouveau possibles dès maintenant les célébrations religieuses avec assemblée.

Nous n'allons pas boudier notre joie : la liberté religieuse est une valeur essentielle et un droit fondamental, et malgré l'ingéniosité et le dévouement mis en œuvre un peu partout pour rejoindre les plus isolés, nous avons tous vécu douloureusement ces semaines inédites où prêtres et diacres devaient supporter l'absence du Corps ecclésial, et le peuple chrétien tout entier l'absence du Corps eucharistique. Nous avons redécouvert d'une manière nouvelle à quel point, comme l'époux et l'épouse, nous sommes faits les uns pour les autres.

Ma pensée va aussi vers les familles en deuil qui n'ont pas toujours pu être accompagnées, vers les personnes âgées qui ont parfois été coupées de tout contact avec leur famille, vers les malades, les sans domicile et toutes les personnes en situation de précarité que les paroisses et les différents organismes d'entraide, catholiques ou non, se sont efforcés de secourir de leur mieux. Les traumatismes sont grands et mettront du temps à être surmontés. Nous savons aussi que sur le plan économique et social le plus difficile reste devant nous : plus que jamais dans la période à venir, notre Église est appelée à être signe de fraternité et d'espérance pour tous.

Nous savons aussi que pour nos assemblées chrétiennes, comme dans tous les domaines de la vie collective, **la liberté entraîne une responsabilité**. Il appartient donc à chacun de se plier de bonne grâce aux consignes qui ont été communiquées aux responsables pastoraux : venir avec son masque, garder ses distances, se désinfecter les mains, ne toucher les portes ni pour entrer ni pour sortir, ne pas faire le geste de paix, communier dans la main, ne pas laisser de feuille sur sa chaise en partant, etc. Il en va non seulement de notre crédibilité à tous, mais avant tout de l'attention fraternelle que nous nous devons pour nous préserver de tout danger.

Le lundi de Pâques, j'ai renouvelé solennellement la consécration du diocèse à **Notre-Dame des Aydes**. J'ai eu depuis des témoignages de grâces étonnantes reçues par son intercession. Sachons dire merci pour sa protection à celle qui est la Mère de l'Église et qui s'est tenue au milieu des apôtres dans l'attente de l'Esprit Saint. Au moment où nous sortons enfin de nos cénacles puissions-nous, poussés par ce même Esprit, être à son exemple porteurs de la Vie.



† Jean-Pierre Batut, évêque de Blois